

PRESIDENCE DU CONSEIL  
DES MINISTRES  
-----

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail - Démocratie - Paix  
-----

DECRET N° 83/664 / du 24/8/1983

portant nomination de Monsieur  
GAMBOMI Antoine en qualité de Per-  
manent de la République Populaire  
du Congo auprès du Conseil de la  
Coopération Douanière à Bruxelles.  
-----

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU  
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES -

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement  
de l'article 47 de la Constitution ;

Vu le Décret n° 82/879 du 24 Septembre 1982, portant réor-  
ganisation du Ministère des Finances ;

Vu le Décret n° 82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les  
attributions des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomina-  
tion des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret  
n° 80/644 susvisé ;

Vu le Décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination  
d'un Membre du Conseil des Ministres ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur GAMBOMI Antoine, Inspecteur des Douanes de  
6e échelon, précédemment Directeur de l'Administration et de l'Equi-  
pement au Ministère des Finances, est nommé au poste de Permanent de  
la République Populaire du Congo, auprès du Conseil de la Coopéra-  
tion Douanière à BRUXELLES.

.../...

ARTICLE 2.- La rémunération de l'intéressé, qui a rang et prérogatives de conseiller d'Ambassade, sera prise en charge par le Budget de l'Etat.

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et Communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 24 AOUT 1983

Par le Président du Comité Central  
du Parti Congolais du Travail,  
Président de la République, Chef de  
l'Etat, Président du Conseil des  
Ministres,

Le Premier Ministre, Chef  
Gouvernement

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Pour Le Ministre des Finances,  
Le Ministre des Travaux Publics et  
de la Construction

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Commandant Benoit MOULOUA-NGOLLO

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO-MATSIONA.-